Résolution présentée par la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis

Thème Droits politique et sociaux

Concerne La migration des réfugiés climatiques

L'Assemblée Générale,

Constatant que le changement climatique pourrait rendre l'habitabilité de certains pays impossible pour les populations,

Relevant notamment qu'en raison des catastrophes naturelles telles que des tempêtes, des inondations et des incendies, ainsi que les changements à long terme comme la montée des eaux et l'assèchement des terres d'après l'OIM et le Haut-Commissariat des réfugiés plus de 200 millions de personnes pourraient être contraintes de quitter leur foyer à cause de tels évènements d'ici 2050,

Reconnaissant que Saint-Kitts-et-Nevis est concerné en tant que pays insulaire, tout comme d'autres pays subissant les conséquences du changement climatique provoquées par des pays plus polluants pourtant moins impactés,

Sachant et consciente que Saint-Kitts-et-Nevis pourrait se retrouver inhabitable dû à la montée des eaux,

Suggérant un moyen de pouvoir garantir un accueil aux populations touchées par les dégâts causés dus aux actes des pays développés qui assurerait leur sécurité,

Remarquant que cette situation touche plusieurs autres nations telles que les Maldives qui se retrouvent maintenant avec des îles inhabitables, l'archipel des Tuvalu qui risque d'être régulièrement submergé et Kiribati qui pourrait perdre deux tiers de ses terres d'ici 2100,

Observant que les pays qui ont eu l'impact colonial le plus important, en se servant des populations colonisées et des ressources présentes sur les terres pour s'enrichir, sont également les plus développés et polluants aujourd'hui,

Décide de s'engager à offrir aux populations concernées une solution fiable et durable, leur donnant ainsi une possibilité de vivre correctement dans un nouveau pays sécure ;

- de proposer l'obtention d'un passeport de l'ancien pays colonisateur et la possibilité d'y immigrer pour les populations touchées ;

- que le pays d'accueil donne la garantie d'une scolarité correcte et d'un accès au travail.

Le texte français fait foi